



## CAPA de promotions d'échelons des certifiés du 06/12/2011

Les élections professionnelles 2011 ont été marquées par une érosion de la participation liée notamment aux conditions techniques de ce 1er vote par internet. Toutes les organisations syndicales connaissent des collègues et adhérents qui n'ont pas pu voter pour des raisons techniques, notamment chez les collègues non titulaires davantage impactés. **Le résultat définitif des syndicats aura donc été fonction de leur capacité à rassembler les collègues sur un projet, sur une proximité et sur une confiance dans l'action de leur organisation. Notre fédération, l'UNSA Education ressort renforcée en Midi Pyrénées avec une progression à la fois en pourcentage et en nombre d'élus au CTA. Le SE-Unsa ressort aussi renforcé de ces élections par la confiance exprimée par le vote des collègues certifiés qui ont légitimé l'action syndicale que le SE-Unsa a menée dans le mandat précédent et ils nous ont ainsi apporté leur confiance pour le mandat à venir.**

Que les personnels ne se leurrent pas, nous assistons bien à une nouvelle étape de GRH managériale. Avec la suppression de l'inspection pédagogique dans la classe et l'instauration d'entretiens professionnels, c'est tout un pan de la pratique du métier qui ne sera plus pris en compte.

Ce nouveau dispositif ne garantira pas plus de justice que la note et le système d'avancement actuels. Il a simplement pour but de davantage soumettre l'enseignant à son supérieur hiérarchique. Un nouveau pas est ainsi franchi dans lequel le pouvoir discrétionnaire de la hiérarchie directe devient déterminant. Les chefs d'établissements, dorénavant principaux évaluateurs (exit le regard croisé avec l'IPR) auront à proposer, après les entretiens professionnels, quelques réductions d'ancienneté quantifiées par le ministère pour chaque corps. Le recteur modulera ces attributions après avoir consulté la CAP. Combien en bénéficieront ? Sur quels critères ? Le SE-Unsa a réaffirmé son désaccord sur l'ensemble des mesures proposées, lors d'une audience du Ministère. Nous refusons qu'une telle réforme s'engage de cette façon, alors que c'est le quotidien des collègues qui est en jeu et dans la durée. Nous refusons tout projet d'évolution qui ne se traduise pas par une amélioration pour nos collègues. **Pour toutes ces raisons, le SE-Unsa appelle à la grève le 15 décembre et à signer et faire signer la pétition pour le retrait de ces textes.**

Dans un contexte aussi lourd, il est compliqué de mettre en avant la réalité du terrain des enseignants, là où se passent les inspections qui le plus souvent permettent les promotions. Mais évoquons-le : nous observons toujours une inégalité de traitement entre les collègues due à l'éloignement géographique propre à notre académie. Certes, les IPR remplissent leurs missions du mieux qu'ils peuvent, et celles-ci sont de plus en plus nombreuses. Mais si notre académie est bien la plus grande de France, elle doit avoir les moyens d'assurer une égalité la plus réelle possible sur tout le territoire. Certaines disciplines ont pris comme politique d'inspecter prioritairement les collègues un certain temps après leur passage à l'échelon supérieur, nous ne pouvons qu'encourager cette pratique qui nous semble réellement bénéfique aux enseignants concernés.

Enfin, s'il fallait établir des priorités, les collègues dont la dernière inspection remonte loin dans le temps, les TZR et les nouveaux entrants dans notre académie devraient pouvoir être vus afin que leur promotion ne soit pas ralentie. Néanmoins, **nous réaffirmons notre attachement à des inspections plus régulières, qui couvrent au mieux notre académie, dans un souci d'égalité entre les disciplines, quel que soit le poste occupé par l'enseignant.**